



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Dijon, le 3 février 2022

## **COMMUNIQUE DE PRESSE (2 pages)**

### **L'accompagnement de France relance à travers le « fonds friches » : 36 projets soutenus en 2021 en Bourgogne-Franche-Comté pour un montant de 22,8 millions d'euros**

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain et de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Cet enjeu a été renforcé par les objectifs fixés par la loi Climat et résilience, adoptée le 22 août 2021.

France relance investit dans la reconquête et le recyclage foncier des espaces en friches, grâce au « fonds friches ». Ce fonds est financé par l'Union européenne dans le cadre de la « facilité de reprise et de résilience (FRR) » qui a apporté 40 milliards d'euros de crédits de relance sur les 100 milliards prévus au plan national.

650 millions d'euros ont été consacrés au fonds friches en 2021 au niveau national. Le Premier ministre a annoncé le 8 janvier 2022 un complément de 100 millions d'euros pour 2022. C'est une action majeure pour lutter contre l'artificialisation des sols, et éviter la consommation d'espace supplémentaire, objectif primordial dans notre région qui compte un grand nombre d'espaces de ce type.

Ce fonds s'adresse aux projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre et de recettes dans le cadre du projet. Il n'a donc pas vocation à se substituer aux financements existants mais à les compléter pour permettre la réalisation effective des projets.

**Au total, 36 projets ont été soutenus en Bourgogne-Franche-Comté durant l'année 2021 pour près de 22,8 millions d'euros de subventions de l'État.** Ils permettront de créer soit de nouveaux logements, incluant des logements sociaux et de l'accès à la propriété, soit d'installer de nouvelles activités économiques, ou les deux à la fois.

**S'y ajoutent cinq études de dépollution d'espaces en friche, financées à hauteur de 200 000 euros au total en 2021 par l'ADEME.**

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
53, rue de la Préfecture  
21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/  
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la  
communication interministérielle



L'ensemble de ces projets permettra de requalifier 65,55 hectares de friches en région Bourgogne-Franche-Comté.

Soit :

- 93 000 m<sup>2</sup> de logements, dont 24 % de l'espace pour des logements sociaux
- 68 000 m<sup>2</sup> pour des activités économiques
- 48 000 m<sup>2</sup> pour des équipements publics.

Vous pouvez retrouver dans le dossier de presse annexé à ce communiqué tous les projets lauréats des deux vagues de sélection du fonds friches en 2021.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
53, rue de la Préfecture  
21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/  
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la  
communication interministérielle

